

Conditions générales de ventes de l'agence 3w

PREAMBULE :

Agence3w.fr est le nom de domaine déposé par l'agence 3W pour son site internet. Les références à 3W dans ce document concernent les prestations vendues sous ce nom de domaine.

Etant donné la nature particulière du lieu d'exposition des sites Internet (réseau informatique mondial), et en l'absence de réglementation le concernant, les parties désignent que la loi française sera prise pour l'application de ce contrat, et que toute référence à une législation, ou réglementation, visera celle-ci. Le terme de législation désigne, dans ce contrat, toutes les normes juridiques impératives produites par les autorités françaises (Parlement, gouvernement, Administration, organismes investis d'une mission de service public...). L'appréciation de la loi se fait au jour, le jour et non pas au jour de conclusion du contrat, ou de livraison de l'objet. En effet, la législation peut se modifier à tout moment et avoir des incidences sur ce contrat. Les conséquences de ces modifications de législation sont prévues à l'article 8.

Tous les devis ou contrats de vente émis par 3W sont soumis à ces conditions de vente.

ARTICLE 1 : OBJET

Le client demande à 3W de lui fournir les prestations suivantes :

* La création d'un site sur Internet (dont les particularités seront précisées à l'article 2)

* La maintenance du site (suivant les modalités prévues à l'article 3)

ARTICLE 2 : DESIGNATION DE LA PRESTATION

3W s'engage à fournir un site (à destination d'Internet) comprenant les particularités suivantes

- Aucune informations et contenus illégaux, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, que ce soit de nature apparente ou cryptée, visible ou cachée dans les programmes informatiques, ne seront affichés.

- Aucune information de nature privée, confidentielle, médicale pouvant nuire à l'image de l'entreprise ne seront affichées.

- Les fonctionnalités du site Internet seront énoncées dans le devis qui sera signé par le client.

ARTICLE 3 : MAINTENANCE

Une maintenance standard du site est assurée gratuitement par 3W à compter de la date de livraison.

Elle comprend la réparation de pannes ou dysfonctionnements de la responsabilité de 3W, la sauvegarde mensuelle de la base de données, le support téléphonique gratuit en cas de panne.

Elle ne comprend pas la sauvegarde des images ajoutées au site par le client, la réparation des pannes dues à un changement ou une mise à jour des navigateurs du client ou des visiteurs, le site étant garanti pour les versions en vigueur au moment de la livraison du site.

Des contrats de maintenance spécifiques peuvent être demandés par le client à tout moment.

ARTICLE 4 : COOPERATION DU CLIENT

Le client s'engage à fournir des documents à jour sur l'entreprise, ainsi que des images dont la libre disposition est assurée à 3W, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle. De plus, le client s'engage à répondre dans un délai suffisamment court aux demandes d'informations complémentaires, sinon le non-respect des délais de livraison ne pourra être imputable à 3W. Si il existe une personne, dans l'entreprise du client, chargée de la politique marketing et de la communication, des rendez-vous périodiques seront prévus entre celle-ci et 3W pendant la période de réalisation du site.

En cas de mise en ligne de vidéo, le client s'engage à fournir une vidéo de bonne qualité. La création du film est à la charge du client.

En cas de mise en ligne de musique, le client s'engage à fournir une musique de bonne qualité dont les droits vis-à-vis de l'auteur sont acquittés.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

3W rappelle que Internet peut être considéré comme un lieu public et qu'il appartient au client de vérifier que les documents fournis, quel que soit leur support ou leur nature, sont en conformité vis à vis du Code de la Propriété Intellectuelle. Seule la responsabilité du client pourra être engagée à ce titre.

3W ne pourra être tenu responsable du défaut d'accès au site de l'entreprise, via Internet, après la livraison du site. La responsabilité devra être recherchée auprès de l'hébergeur ou du matériel utilisé qui pourrait être défectueux.

ARTICLE 6 : GARANTIE

Le client dispose d'un délai d'un mois, après la livraison et la mise en ligne sur Internet, pour vérifier le bon fonctionnement de son site conformément au devis qu'il a signé. Passé ce délai la prestation est réputée conforme et 3W garantit son bon fonctionnement.

Cette garantie cesse dès que le client a apporté des modifications en personne, ou par l'intermédiaire d'une société. La garantie ne cesse pas si les modifications sont apportées par une personne formée à la gestion de site par 3W.

ARTICLE 7 : SECRET

3W s'engage à ne pas divulguer toutes informations dont il aurait pu avoir accès par le client, qui le concerne directement, ou indirectement, et qui n'ont pas fait l'objet d'une divulgation publique auparavant.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA LEGISLATION

En cas de modification de la législation française, celle-ci est immédiatement applicable. Au cas où elle en disposerait autrement, elle est applicable directement, à moins que les parties n'en conviennent autrement dans un avenant au contrat.

Si la modification de cette législation avait pour but de rendre impossible l'exécution du contrat par l'une des parties, celle-ci doit le faire savoir à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où cette législation aurait pour conséquence :

-de rendre illicite l'entreprise, les sommes payées restent acquises.

-d'interdire toutes publicités, toutes divulgations d'informations rendant la construction du site impossible, 3W recevra à titre d'indemnisation une somme correspondant à 50 % du montant global de la prestation à fournir, perçu à titre de dédommagement, à moins que cette législation intervienne dans un délai de quatre jours après la date de conclusion du contrat.

ARTICLE 9 : REQUALIFICATION DU CONTRAT

En aucun cas ce contrat n'institue une relation subordonnée entre le client et 3W. Il ne peut pas être analysé en un contrat de travail de quelque type que ce soit.

Le site n'est pas considéré comme une œuvre de l'esprit au sens de l'article L.112-2 du Code de la Propriété Intellectuelle, quel que soit l'originalité. Il est la propriété du client dès sa livraison, que ce soit en ligne sur Internet, ou hors réseau sur support informatique de quelque type que ce soit (clé USB, CD-ROM...), sous les réserves d'application de l'article 14 du présent contrat. Le client peut le modifier lui-même, ou le faire modifier par autrui. En aucun cas, 3W ne peut se prévaloir d'un droit de propriété quelconque sur le site, sauf création graphique, ou sonore, ou informatique, dûment spécifié.

ARTICLE 10 : OBLIGATION FINANCIERE

Un acompte de 30 % doit être fourni lors de la conclusion du contrat.

Un second versement de 70% sera payé lors de la livraison.

ARTICLE 11 : MEDIATION

Pour tout litige, les parties conviennent qu'elles choisiront un médiateur pour régler leurs différends. Au cas où la médiation échouerait, ou si les parties n'arrivaient pas à désigner un médiateur dans un délai de trente jours, le litige sera porté devant le tribunal de commerce.

ARTICLE 12 : LIVRAISON

Le site sera livré uniquement sur un support informatique et fera l'objet d'une mise en ligne. La mise en ligne sur Internet équivaut à la livraison du site, mais ne délivre pas 3W de son obligation de le fournir sur un support informatique indépendant. Le client et 3W vérifient ensemble l'accessibilité du site sur Internet le jour de la livraison dont la date sera définie dans l'annexe.

ARTICLE 13 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Ceci n'est pas une clause pénale et ne pourra pas être qualifiée comme telle. Elle institue une sûreté à l'égard de 3W. Elle est une condition substantielle de ce contrat.

En cas de transmission de l'entreprise du client, le client s'engage à faire poursuivre son contrat par son successeur. Au cas où le site serait livré et non payé, celui-ci ne peut pas faire l'objet d'une intégration dans le patrimoine de l'entreprise.

Jusqu'au complet paiement du prix, le site appartient à 3W. Le fait que le site ne soit pas mis en ligne ne peut pas rendre sans objet le contrat de location. Quand bien même le client rendrait le support informatique sur lequel le site a été livré, les sommes restent dues.

ARTICLE 14 : MANDAT

Le client donne mandat à 3W de pouvoir passer les actes nécessaires à la réalisation de la prestation, ainsi que tous ceux qui découlent directement de ceux-ci et n'entraînant aucunes charges financières supplémentaires.

Pour les actes dépassant le cadre de l'article 2, ou entraînant des charges financières supplémentaires, le client en fera son affaire, ou donnera un mandat déterminé à 3W par écrit.

ARTICLE 15 : MODE DE CONCLUSION DU CONTRAT

Ce contrat peut être conclu par fax, par courrier ou par e-mail.

Si il est conclu par fax ou courrier, le client et 3W doivent avoir chacun un exemplaire de ce contrat signé sur chaque page par les cocontractants.

S'il est conclu par e-mail, il est de la responsabilité du client de télécharger ou imprimer ces conditions de vente.

Dans tous les cas, s'il y a une modification qui est apportée au contrat, celle-ci doit être dûment spécifiée à l'autre cocontractant. En cas de litige, la version électronique de ce contrat disponible sur le site prévaudra.

Prix global, conditions de livraison, et acompte versé figurent sur le devis.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR L'ENREGISTREMENT ET LE RENOUELEMENT DE NOMS DE DOMAINE

ARTICLE 1 : LES PARTIES

Agence3w.fr est le nom de domaine déposé par l'agence 3W pour son site internet. Les références à 3W dans ce document concernent les prestations vendues sous ce nom de domaine.

La personne physique ou morale appelée à devenir le détenteur des droits d'usage du ou des noms de domaine est le client (ci-après le " Client ").

ARTICLE 2 : GENERALITES

Les prestations d'enregistrement et de renouvellement de Noms de domaine fournies par 3W sont soumises aux conditions générales exposées aux articles ci-dessous. 3W peut être conduit à modifier les articles des Conditions générales et les Annexes à tout moment, notamment en fonction des recommandations de l'ICANN ou des lois en vigueur comme suit :

Toute nouvelle version des Conditions générales entrera en vigueur dès sa publication sur le site 3W. Elle sera applicable à tout Nom de domaine ou tout renouvellement effectué postérieurement à sa publication.

3W s'engage auprès du Client à transmettre sa demande d'enregistrement et/ou de renouvellement du ou des noms de domaine, dans les conditions exposées aux articles ci-dessous et à faire ses meilleurs efforts pour que cette ou ces demande(s) aboutisse(nt).

ARTICLE 3 : HABILITATION DU CLIENT

Le Client, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant au titre du dépôt du nom de domaine qu'il a choisi.

Le client aura auparavant vérifié qu'aucun droit de propriété n'est lié au nom qu'il désire déposer. De convention expresse entre le Client et 3W, le seul envoi d'une facture de réservation d'un nom de domaine vaut pour acceptation des Conditions Générales de vente.

ARTICLE 4 : PROCESSUS D'ENREGISTREMENT

Le Client devra fournir à 3W des Informations exactes, précises et fiables et informer 3W par courrier de tous changements de ses coordonnées. Ces Informations comprennent : le nom et prénom, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone. Dans le cas d'une société, le client devra communiquer aussi son numéro SIRET.

3W fera de son mieux pour que la demande du Client aboutisse dans les meilleurs délais à compter de la réception des informations complètes par 3W.

3W ne pourra être tenu responsable des difficultés techniques indépendantes de sa volonté rencontrées tant dans la transmission que dans l'enregistrement des données par le client correspondant.

3W ne pourra être tenu pour responsable si le nom de domaine a été enregistré par une autre structure entre la demande de dépôt du client et le lancement de la procédure de dépôt entreprise par 3W.

ARTICLE 5 : RENOUVELLEMENT D'UN NOM

L'enregistrement d'un Nom de domaine doit être renouvelé annuellement.

3W notifiera au Client par e-mail avec un préavis raisonnable l'obligation d'acquitter le prix du renouvellement du ou des Noms de domaine concerné(s) en vigueur à la date anniversaire du renouvellement.

Cette notification sera adressée par l'envoi d'une facture correspondant au prix défini.

A défaut du paiement intégral du prix du renouvellement dans les délais, le ou les Noms de domaine concernés ne seront pas renouvelés et le Client en supportera seul toutes les conséquences.

Lors du renouvellement, 3W se réserve le droit de demander au Client de confirmer et de lui transmettre à nouveau tout ou partie des Informations le concernant.

ARTICLE 6 : TARIFS ET PAIEMENT

Le tarif de l'enregistrement ou du renouvellement d'un nom de domaine est celui en vigueur au jour de l'enregistrement. En cas de modification du prix de renouvellement le client en est tenu informé par e-mail et peut alors décider de ne pas poursuivre ses relations commerciales avec 3W.

Le prix total est dû dès la réception de la demande d'enregistrement ou de renouvellement formulée par le Client.

Le paiement doit être effectué par chèque ou virement bancaire.

La procédure d'enregistrement ou de renouvellement commence au plus tôt à compter de la réception du paiement du nom de domaine sauf conditions particulières de paiement accordées au client.

ARTICLE 7 : DUREE

Le renouvellement d'un nom de domaine est réalisé dès le paiement des droits de renouvellement du nom de domaine pour une durée d'un an.

ARTICLE 8 : TRANSFERT D'UN NOM

Le client informera 3W de son intention de changer de prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Client pourra transférer son ou ses nom(s) de domaine à condition d'avoir réglé toutes les sommes, échues ou à échoir, restant dues à 3W.

ARTICLE 9 : RESILIATION

Sur simple notification par e-mail, 3W pourra supprimer tout ou partie des Noms de domaine enregistrés à la demande du Client par ses services si le Client ne respecte pas l'une quelconque des dispositions des Conditions générales de vente, en particulier en cas de non-règlement des factures qui lui sont adressées.

A cet égard, 3W ne sera redevable envers le Client d'aucun dédommagement.

Le client peut demander la résiliation des services de 3W au plus tard avec un préavis de un mois avant la date anniversaire du renouvellement de son nom de domaine. Passé ce délai, une facture de renouvellement lui est adressée et le renouvellement du nom est effectué.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE 3W

3W ne pourra être tenu pour responsable tant vis à vis du Client que de tiers, de tous préjudices, pertes et dommages directs, indirects ou consécutifs, de toute nature pouvant survenir en raison : de la perte d'un nom de domaine, d'événements échappant au contrôle de 3W.

Dans tous les cas, la responsabilité pécuniaire de 3W sera limitée aux montants effectivement versés par le Client à 3W pour la prestation concernée, au cours de la période de 12 mois précédant la survenance de l'événement entraînant la mise en cause de 3W.

3W ne pourra être tenu responsable d'évènements dû à des cas de force majeure : panne, sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, avaries, émeutes, guerre, grève, lock out, soit chez 3W, soit chez ses fournisseurs ou prestataires, retards de livraison des fournisseurs ou prestataires de 3W.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES SERVICES D'HEBERGEMENT DE SITE

ARTICLE 1 : OBJET

3W réalise les travaux prévus dans le devis accepté par le client, faisant alors office de bon de commande. 3W fournit un service d'hébergement du site Internet du client, se charge des démarches administratives du dépôt du ou des noms de domaines choisis par le client dans le bon de commande. 3W met à la disposition du client un outil de statistique permettant de connaître la fréquentation de son site ainsi qu'un support technique par e-mail.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le bon de commande et les conditions générales de vente remis au client constituent le contrat de prestation de service liant 3W au client.

ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

3.1 Le contrat d'hébergement et de réservation du ou des noms de domaines prend effet et est réputé conclu dès sa date de souscription pour une durée indéterminée avec une période initiale de un an, sauf conditions commerciales particulières fixant une période différente.

3.2 Le contrat d'hébergement et de réservation du ou des noms de domaines est reconduit par tacite reconduction chaque année pour une nouvelle période de un an.

3.3 Le contrat d'hébergement et de réservation du ou des noms de domaines peut être résilié par le client à l'issue de chaque date anniversaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception tenant compte d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 4 : PRIX ET PAIEMENT DES SERVICES

4.1 Le prix du service souscrit est établi lors de la signature du présent contrat de service et est susceptible d'évoluer, auquel cas 3W informera préalablement le client. En cas de hausse de prix du service, le client peut résilier le contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois suivant cette information.

4.2 Les sommes dues par le client comprennent : Les frais de mises en service ainsi que les redevances périodiques concernant les services choisis par le client dans le bon de commande.

4.3 Modalités de paiement : Sauf conditions particulières, les factures sont payables à réception de facture selon le moyen de paiement retenu. Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte. Tout rejet d'un moyen de paiement entraînera la facturation d'une somme équivalente aux frais engagés.

4.4 Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectif après relance par e-mail.

4.5 En aucun cas, le CLIENT ne pourra demander une quelconque indemnité à 3W du fait de l'interruption ou de la suspension ou encore de la limitation des services 3W, suite à un incident de paiement.

4.6 La suspension, l'interruption ou la limitation des services seront facturés au coût forfaitaire de 75 € TTC.

4.7 En application de l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont payées après cette date. Le taux d'intérêt de ces pénalités peut s'élever à trois fois le taux légal en vigueur.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE 3W

3W n'étant responsable que d'une obligation de moyens, s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service et souscrit à ce titre une obligation de moyens. Le client qui accède à l'Internet accepte l'aléa résultant des performances techniques des différents fournisseurs d'accès et du type de matériel qu'il utilise pour se connecter (ordinateur, modem, type de liaison). 3W ne peut en aucun cas être tenu responsable des problèmes de lenteur de connexion.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DU CLIENT

6.1 3W n'est pas responsable du contenu diffusé sur les sites Internet de ses clients. Les données diffusées sur l'Internet sont réglementées en termes d'usages et protégées par un droit de propriété, dont chaque utilisateur, auteur ou diffuseur est responsable.

6.2 Tout préjudice indirect impliquant le client ne pourra engager la responsabilité de 3W.

6.3 Le client s'engage donc à ne pas diffuser sur son site des contenus illicites. Il s'engage à fournir tous les éléments à la société 3W (photos, textes, ...). A défaut, tout retard dans la livraison du site ne pourra être imputé à la société 3W.

ARTICLE 7 : RESILIATION

7.1 Le contrat peut être résilié par le client :

- En cas de force majeure telle que définie par les tribunaux français
- Si 3W ne respecte pas ses engagements prévus dans le contrat de service

Le client adressera à 3W sa demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des pièces justificatives. La résiliation prendra effet un mois après la réception de cette lettre.

7.2 En cas de résiliation non justifiée par les motifs précédents, la procédure de résiliation de l'article 3 reste valable.

7.3 Le contrat de service peut être résilié par 3W à tout moment, sans que le client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité en cas de non respect des articles 4 et 6. Cette résiliation prend effet dans un délai de un mois après réception par le client d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui signifiant les motifs de la résiliation du contrat.